



Assurance maladie accident de travail

Par **valérie**, le **15/05/2009 à 12:16**

Bonjour,rnj étais en accident de travail du 23 04 08 au 20 10 08 ma reprise de travail le 21 j ai envoyé ma reprise de travail a ma sécurité sociale avec soins jusqu au 14 12 2008. Maintenant je recois un courrier de l assurance maladie qui me réclame un trop perçu de 804.44 pour la période du 21 10 au 15 11 08 alors que mon médecin avait bien écrit reprise travail le 21 10 08. C est eux qui ont fait l erreur pas moi. Je doit payer leur erreur? en plus je suis au chômage! Merci de me répondre vite je sais plus quoi faire.

Par **Visiteur**, le **15/05/2009 à 13:42**

bonjour,rnrnla sécurité sociale peut demander un trop perçu pendant trois ansrnrnvous en étiez vous aperçue ?